

Décision

Générale

colonial

Décision n° 70-969/SG/ESJ portant nomination de conseillers pédagogiques, de directeurs et de chargés d'écoles primaires pour l'année scolaire 1970-1971.

n° 70-969/SG/ESJ

Ministère

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT, DES SPORTS ET DE LA JEUNESSE

Date de publication

19 août 1970

Numéro JO

n° 17 du 10/09/1970

Date du numéro

10 septembre 1970

TEXTE INTÉGRAL

Sont nommés conseillers pédagogiques, adjoints à l'inspecteur primaire pour l'année scolaire 1970-1971 : M. Bourdeau, instituteur détaché du cadre métropolitain (11e échelon) ; M. Parisse, instituteur détaché du cadre métropolitain (11° échelon) ; M. Sauleau, instituteur détaché du cadre métropolitain (8 échelon). M. Bourdeau sera plus spécialement chargé du bureau pédagogique, du bureau des examens, comme adjoint pédagogique. M. Parisse sera responsable de la gestion administrative du service de Venseignement du premier degré, comme adjoin administratif. Sont nommés directeurs où chargés d'écoles, pour l'auné scolaire 1970-1971 : Distriet de Djibouti Ecole du boulevard de la République (16 classes) : M. Hanhart, instituteur détaché du cadre métropolitain(11° échelon). Ecole de la zone portuaire sud (12 classes) : M. Houssein Abdi Gouled, instituteur de 13 classe (4e échelon). Ecole du Stade I (12 classes) : M. Djama Youssouf., instituteur de 2° classe (4° échelon) : Ecole du Stade IL (11 classes) : M. Houssein Hassan Houssein, instituteur de 1re classe (8° échelon). Ecole de la Plaine (9 classes) : Mme Achard, institutrice détachée du cadre métropolitain (9° échelon). Ecole du Quartier 6 (8 classes) : M. Djama Aden Chouaïb, instituteur de 2° classe (3° échelon). Ecole de Boulaos (6 classes primaires, 1 classe d'enseignement ménager) : Mme Jaffrennou, institutrice détachée du cadre métropolitain (4 échelon). Ecole d'Ambouli (6 classes): M. Fouad Salem, instituteur de 1 clase (2° échelon). Ecole du Quartier 2 (3 classes) : M. Alaoui Abdoulmagid, instituteur de 1" classe (1° échelon). Ecole du Quartier 5 (3 classes) : M. Ahmed Abdi Ghaleb, instituteur de 2° classe (5° échelon). Ecole de Dammerjog (3 classes) : M. Mouktar Mahmoud Abdoul, instituteur de 1re classe(1re échelon). Ecole d'Arta (3 classes): M. Laisi, instituteur détaché du cadre métropolitain (7e échelon). Ecole d'Ouéah (1 classe) : M. Hassan Guirre Waberi, instituteur de 2° classe (1er échelon) chargé d'école. Cercle d'Ali-Sabieh Ecole d'Ali-Sabieh (6 classes): M. Pugnet, instituteur :détaché du cadre : métropolitain (7e échelon). Ecole de Holl-Hoïl (3 classes) : M. Mahmoud Ali Daher, instituteur de 2° classe (1er échelon) admissible au C.A.P. Cercle de Dikhil Ecole de Dikhil (6 classes) : M. Ali Ibrahim Mohamed, instituteur de 1re classe (1er échelon). Ecôle d'As-Eyla (3 classes) : M. Ahmed Houssein Ali, instituteur de 1re classe (1er échelon). Cercle d'Obock Ecole d'Obock (5 classes) : M. Kassim Saïd, instituteur de 1re classe (3 échelon). Cercle de Tadjourah Ecole de Tadjourah (8 classes) : M. Luiggi, instituteur détaché du cadre métropolitain (9° échelon). Ecole de Randa (4 classes) : M. Jung, instituteur détaché du cadre métropolitain (8° échelon). Sont déchargés de classe, pour l'année scolaire 1970-1971 : M. Hanhart, directeur de l'école du boulevard de la République à Djibouti (16 classes) : M. Houssein Abdi Gouled, directeur de l'école de la zone portuaire sud à Djibouti (12 classes) ; M. Djama Youssouf, directeur de l'Ecole du Stade I à Djibouti (12 classes) et responsable de la direction administrative du groupe Stade 1-Stade II (23 classes) ; Mme Achard, directrice de l'école dela Plaine à Djibouti (9 classes) qui assurera en

outre quatre heures de cours hebdo madaïres à la section normale pour la formation des élèves maîtres. Tous les directeurs d'écoles devront être présents à leur poste le jeudi 10 septembre 1970.